

L'OFFICE NATIONAL DU FILM

LES MISES À PIED

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, étant donné le travail magnifique accompli par l'Office national du film en faveur de l'unité nationale et d'une meilleure compréhension entre les citoyens canadiens des différentes régions, j'aimerais demander au secrétaire d'État s'il y a eu des mises à pied dans cet organisme outre les 31 employés déjà congédiés et les 73 autres en préavis, sans compter quelque 50 distributeurs de l'Office national du film auxquels on a annoncé qu'ils seraient congédiés à moins que, pour payer leurs salaires, ils ne puissent tirer un revenu suffisant des nouveaux droits de souscription imposés aux usagers. Sauf erreur, cela ferait un total d'environ 154 personnes licenciées à l'Office national du film. La question est-elle remise à l'étude et le ministre a-t-il pris une décision à cet égard?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, sans accepter les chiffres allégués par l'honorable député, il faut reconnaître qu'à cause des limitations et des restrictions budgétaires, l'Office national du film, comme d'ailleurs presque tous les autres organismes du gouvernement, doit effectuer des économies à certains postes de son budget.

Le Commissaire de l'Office national du film m'a toutefois demandé, devant le malaise qu'il constatait lui-même parmi le personnel et, plus particulièrement, parmi les cinéastes, de désigner quelqu'un qui puisse, au cours du mois de janvier, étudier le bien-fondé de ces décisions et faire rapport à ce sujet. J'ai reçu cette suggestion hier et j'ai l'intention de m'y rendre, de sorte que, de toute manière, aucun des congédiements prévus pour le 15 décembre n'aura lieu avant le 15 janvier.

[Traduction]

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, comme le Parlement a adopté une loi donnant aux employés du gouvernement le droit de recourir à la négociation collective, j'aimerais demander s'il y a eu, avant ces congédiements, des consultations avec les employés de l'Office national du film et si le délai d'un mois à partir du 15 décembre donné aux 73 employés en préavis sera prolongé afin de permettre ces consultations si elles n'ont pas déjà eu lieu.

[Français]

L'hon. M. Pelletier: Monsieur l'Orateur, des consultations ont eu lieu, de toute évidence. La personne indépendante qui sera désignée devra déterminer si ces consultations ont été

[M. l'Orateur.]

suffisantes. Je ne peux pas me prononcer là-dessus avant que cette personne ait fait l'étude dont je viens de parler.

[Plus tard]

[Traduction]

M. Steven E. Paproski (Edmonton-Centre): Monsieur l'Orateur, étant donné les nombreux licenciements qui ont affecté le personnel de l'Office national du film chargé de la production, le secrétaire d'État nous dira-t-il si le gouvernement projette l'absorption de l'Office national du film par Radio-Canada?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

[Plus tard]

M. Mark Rose (Fraser Valley-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question découle d'une question précédente et elle a également trait à une série antérieure de questions relatives à l'Office national du film. Compte tenu de la décision récente du CRTC visant à encourager la personnalité canadienne, notamment dans les régions rurales, le ministre pourrait-il indiquer à la Chambre s'il envisage de demander à la société Radio-Canada de recourir davantage à l'Office national du film pour ses contrats relatifs à sa programmation en général et à la télévision éducative, plutôt que d'accroître notre dépendance en matière de films importés ou de contrats passés avec des firmes privées?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Le député a présenté des instances et doit supposer que le gouvernement en tiendra compte.

LA FONCTION PUBLIQUE

LES RÉDUCTIONS DE PERSONNEL ET LES AMPUTÉS DE GUERRE

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, à la suite de la réponse du président du Conseil du Trésor hier au sujet des vétérans et des amputés, le premier ministre usera-t-il maintenant du prestige de son rang pour intervenir dans les congédiements—non pas des mutations—concernant ces vétérans et amputés?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, j'ai en fait examiné cette question il y a plusieurs jours après que le député eut soulevé la question. Je suis tout à fait d'accord avec la déclaration qu'a faite hier ou avant-hier le président du Conseil du Trésor. J'ai examiné en particulier les deux cas qui avaient été signalés à la Chambre par le député. Je suis convaincu que dans ces deux cas les recommandations ont suivi les